# Union des femmes (Genève)

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **37 (1949)**

Heft 762

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-266789

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

présentant l'Amérique latine. Chacune des vingt et une femmes qui s'y trouve est déléguée par son gouvernement.

— Les femmes américaines ont-elles conquis tous leurs droits ?

— Malheureusement non. Aux Etats-Unis, elles en ont beaucoup, mais non pas tous cependant. Quant à l'Amérique latine, sur les vingt états qui la composent, onze seulement ont accordé aux femmes les droits sociaux, économiques, civils et politiques, ce sont Cuba, l'Uruguay, le Brésil, Panama, le Vénézuela, le Guatemala, Salvador, l'Equateur, l'Argentine, la République Dominicaine et tout récemment le Chili. Dans les neuf autres états, les femmes n'ont pas même le droit de vote.

— Et dans les onze premiers, les femmes, électrices, sont-elles aussi éligibles ?

— Oui ; certains de ces états ont d'ailleurs des femmes qui sont députés ou sénateurs. Le Chili compte même une femme parmi ses ministres ! Elle tient le rang d'ambassadeur en Hollande, ainsi d'ailleurs qu'une autre qui, elle, y a été nommée par Cuba.

— Comment menez-vous votre action féministe ?

— Surtout par des conférences ; j'apprends aux femmes de nos pays ce qui a été fait en d'autres pays, et je leur indique ce qu'elles doivent réclamer pour obtenir l'égalité avec les hommes. Les femmes d'Amérique latine sont d'ailleurs extrêmement avancées au point de vue culturel, mais il nous reste encore à apprendre au point de vue organisation.

— Quelle a été votre action au sein de l'O.N.U. ?

— Je siégeais à la Troisième Commission, celle qui a rédigé la Déclaration des droits de l'homme. Mais ma tâche n'a pas été facile... j'ai dû batailler pour arriver à ce que soit voté mon amendement en faveur des femmes, contenu dans le Préambule. D'ailleurs, voyez vous-même...

Et miss Bernardino me tend la feuille « historique » sur laquelle figurent les votes des délégués. A ma grande stupeur, j'y lis trois « non », émanant de trois grandes nations réputées par ailleurs pour leur action sociale !

— J'ai averti les pays dont les délégués avaient été compréhensifs à notre égard, afin que les femmes leur adressent un télégramme de remerciements, car ils l'avaient vraiment bien mérité ! me dit Miss Bernardino en souriant.

— Naturellement, toutes les déléguées à l'O.N.U. vous ont soutenue ?

— Pas toujours, précisément... il m'a parfois été plus facile de convaincre les hommes que les femmes ! Elles devraient cependant faire preuve de solidarité ; songez qu'il existe certains pays où les femmes ne sont même pas citoyennes... Voici pourtant vingt ans que le Conseil international des femmes lutte pour obtenir l'égalité de droits pour les deux sexes, et nous n'abandonnerons pas la lutte tant que justice ne nous aura pas été rendue.

— Puis-je vous demander comment vous est venue l'idée de défendre les droits des femmes ?

— Très simplement. J'avais quatorze ans lorsque j'ai perdu mes parents, et, toute jeune, j'ai dû travailler et lutter pour aider ma famille — ma jeune sœur a été la première femme professeur d'Université à Saint-Domingue. Après, j'ai continué, voilà tout...

En bref, c'est pour éviter à d'autres les difficultés qu'elle a connues elle-même que Miss Bernardino s'est jetée dans la mêlée, attitude fort sympathique. Mais que se passe-t-il ? Elle fait une contre-offensive, et me voici, par surprise, interviewée à mon tour :

— J'aurais une ou deux questions à vous poser, moi aussi... Quels sont exactement les droits des Françaises ?

— Les Françaises ont de nombreux droits lorsqu'elles sont célibataires, et les perdent à peu près tous en se mariant... Il leur faut une procuration du mari pour tout acte financier, administratif, etc.

— Dans mon pays, en République Dominicaine, les femmes administrent elles-mêmes leurs affaires et leurs biens.

— En France, à ce point de vue-là, les femmes mariées sont en tutelle !

Me sachant correspondante du *Mouvement féministe* de Genève, Miss Bernardino me demande maintenant pourquoi les femmes suisses ne parviennent pas à obtenir le droit de vote.

— Parce que chaque fois qu'il y a consultation populaire — la dernière en date a eu lieu, je crois, à Soleure — les hommes opposent leur veto, privilège spécial des électeurs helvétiques.

La présidente du Comité interaméricain sourit sans contrainte ; on ne saurait trouver en elle la moindre trace de morgue, et bien des Européennes compliquées pourraient prendre, auprès de cette Sud-Américaine, une leçon de simplicité... Lorsque la Déclaration des droits de l'homme sera publiée, que nos lectrices n'oublient pas, en s'arrêtant dans le Préambule à cette petite phrase : « Dans l'égalité des droits des hommes et des femmes » que c'est à la Femme américaine 48 qu'elles doivent le rappel de leurs droits à la Tribune des Nations Unies.

J. A.

# Lettre d'Allemagne

...La jeune fille allemande ne veut plus être protégée de la même façon que jadis, elle a passé une école bien dure pendant la guerre et les années suivantes, qui l'ont rendue très indépendante. Déjà son éducation sous le régime nazi était très différente de celle pratiquée antérieurement chez nous et de celle des pays à l'ouest, de nos jours. Les jeunes filles étaient élevées beaucoup plus librement, l'école tendait à les aliéner du foyer familial et en bien des cas elles furent portées à dénoncer même leur parents si ceux-ci n'étaient pas d'accord avec le régime. Au point de vue moral on leur prêchait que le suprême devoir de la femme était de faire cadeau au Führer d'un enfant, ou si possible de plusieurs, par quel moyen que ce soit. Les années d'école terminées elles étaient forcées de faire un an de travail obligatoire, soit chez des paysans, soit dans des usines. Elles étaient hébergées dans des camps de travail sous une discipline militaire et constamment influencées par une propagande antireligieuse. Alors éclata la guerre. Femmes et jeunes filles furent enrôlées en grande quantité dans l'armée, soit comme téléphonistes, soit comme dactylos auprès des états-majors surtout dans les pays occupés, soit encore dans les usines d'armements. Vers la fin de la guerre elles étaient même appelées à faire le service de combattantes au front, surtout dans l'artillerie antiaérienne. Tandis que les armées des Alliés ne faisaient pas de prisonniers féminins, les Soviets, par contre, n'hésitaient pas à déporter toutes les femmes capturées des armées ennemies et à les soumettre aux travaux forcés dans les mines de la Sibérie. On estime qu'encore 20.000 de ces pauvres créatures souffrent dans ces enfers lointains sans aucune possibilité de communication avec leur famille et il est certain que la plupart d'elles ne reviendront plus jamais. Malheureusement tous les essais de la part de nos organisations pour adoucir leur triste sort n'ont abouti à rien jusqu'ici.

Il me paraît que, nous autres femmes allemandes, avons le devoir sacré de garantir à notre jeunesse féminine un sort plus digne pour l'avenir et un standard de vie conforme à celui des pays civilisés occidentaux. Il importe d'assurer leurs droits au point de vue : 1. du droit public ; 2. du droit civil ainsi que, 3. du droit ouvrier. En ce qui concerne le droit public il a été déjà incontestablement établi depuis 1918, du moins en théorie, ce qui me dispense d'en parler ici. Force nous est, de transformer cette théorie pleinement en réalité.

Concernant le droit civil nous visons à une réforme du droit conjugal et à l'introduction d'une loi réglant les droits sur les biens acquis pendant le mariage (Zugewinstgemeinschaft). En cas de divorce ces biens devront être partagés entre les époux.

La loi ouvrière devra garantir l'égalité des droits du travail pour les deux sexes, mêmes salaires pour le même travail et la même efficacité. Hommes et femmes sont égaux devant la loi, le travail de la ménagère au sein de la famille devra être considéré comme travail professionel et égal à n'importe quel autre travail masculin.

Il va sans dire que nous luttons pour que le travail féminin s'adapte à la capacité physique, c'est-à-dire qu'il se fasse dans des conditions spéciales. Il est inadmissible qu'une femme soit employée dans les mines ou pendant la nuit ou dans les durs travaux du bâtiment, car le but essentiel est d'assurer la santé de toute la nation...

M. v. K.

# DE-CI, DE-LA

Aux élections municipales de Berlin, en novembre, le 80 % des électeurs ont voté, tandis que le 90 % des électrices sont allées aux urnes. Qui dira que les femmes s'intéressent moins que les hommes à la politique ?

* * *

Le Gouvernement de l'Inde interdit aux femmes de travailler sous terre, par conséquent dans les mines. Toutes les femmes ne sont pas satisfaites de cette sollicitude à leur égard. Elles demandent qu'aucune ne soit contrainte de le faire, mais que celles qui sont robustes ne soient pas écartées de ce travail, si elles le désirent.

*Catholic Citizen.*

A l'Assemblée constituante de l'Allemagne occidentale, à Bonn, une motion des démocrates-chrétiens, a proposé : les hommes et les femmes doivent avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs.

* * *

On annonce le décès, en Angleterre, de Mme Flora Drummond, qui aux côtés de Mrs Pankhurst, participa aux campagnes héroïques des suffragettes, il y a une quarantaine d'années. Elle fut de celles qui subirent la détention et firent la grève de la faim.

* * *

Miss Anne Laughlin (USA) vient d'être nommée chef de la mission en Bulgarie du Fonds international de secours à l'enfance.

*International women's news.*

* * *

Mlle Ch. J. van der Molen a été nommée professeur de droit international à l'Université d'Amsterdam. C'est la première femme qui occupera une chaire dans cette université.

*Bulletin du conseil international des femmes.*

* * *

Mme Lobsiger-Dellenbach, sous-directrice du Musée d'Ethnographie de Genève, vient de rentrer d'un voyage d'études parmi les tribus du Sahara ; elle a étudié notamment les techniques primitives des métiers féminins.

* * *

Le grand prix de Rome de musique a été attribué, cette année à une femme : Mlle Odette Garty (France).

* * *

Une jeune fille de Sydney, Dr Joan Redschaw a été nommée médecin assistant sur un navire. C'est la première femme occupant un tel poste, elle est spécialiste pour les enfants.

* * *

Aux courses internationales féminines de Grindelwald, Kerttu Pekkonen (Finlande) est gagnante de la course de fond, Celina Seghi (Italie), du slalom, Erika Mahringer (Autriche), du combiné alpin.

* * *

***Les femmes dans les commissions.***

Le Grand Conseil genevois a réélu membres de la *conférence scolaire*, Mesdames J. Droin, M. Ducommun, Ch. Rosselet et Werner-Lachenal. Cette conférence créée en 1947, s'est réunie trois fois en dix-huit mois, elle a discuté entr'autres de l'âge d'admission dans les écoles ; plusieurs membres ont suggéré des sujets à étudier par la conférence, notamment le recrutement du corps enseignant, l'enseignement moral et l'hygiène




# Femmes artistes

## Mme Machuca de Garcia

C'est une personnalité fort intéressante que Mme Lucia Machuca de Garcia qui a parlé au Lyceum, à Lausanne, le 28 janvier, au cours de la séance mensuelle du suffrage féminin. Tout d'abord parce qu'elle fait une carrière dans la diplomatie ; elle est attachée aux relations intellectuelles de la légation d'Argentine à Berne, et son ministre, S. E. M. Llambi, avait tenu à assister à la réunion.

Très cultivée, Mme Machuca de Garcia a étudié spécialement le folklore de son pays et, comme elle est musicienne, l'influence de ce folklore sur la musique argentine. C'est une pianiste remarquable chez qui l'on retrouve le toucher délicat et la clarté du jeu de son maître Philip ; elle a travaillé le clavecin avec W. Landowska. Elle connaît l'art italien, l'art français, l'art hollandais ; elle a voyagé un peu partout et fait treize fois la traversée Europe-Argentine en avion. Elle est élégante, jeune — et cependant elle avoue un fils de 24 ans ! — et spirituelle. L'entendre parler de choses qu'elle connaît à fond est un plaisir et l'entendre jouer, commentant ainsi par la musique ce qu'elle vient d'affirmer, est un délice.

Le folklore argentin date du XIXme siècle ; il est urbain ou campagnard ; il s'attache aux jeux, aux danses, aux rites. Ses origines remontent à l'occupation espagnole et la musique populaire est fortement influencée par la musique péruvienne. Ce folklore est vivant chez les gauchos chez qui l'étranger est reçu comme un ami ; pour l'hôte, on fait la veillée, soirée remplie par des chants, des improvisions sur la guitare, auxquelles répondent d'autres gauchos, improvisations lyriques aussi. Lorsque meurt un vieux gaucho, c'est une bibliothèque de souvenirs, de traditions, de musique populaire, de poésie populaire qui disparaît.

Toute la musique argentine est imprégnée de cette vie populaire ; elle évoque les grands espaces, la montagne et son atmosphère légère, le soleil sur la pampas. Mme Machuca de Garcia en a donné de beaux exemples au piano en interprétant des œuvres de Williams, de Ginestra, les plus modernes des compositeurs argentins, de Siciliani, du musicien indien Atahualpa Yupanghi ; elle a enthousiasmé son auditoire avec le pericon, la danse nationale qui entraîne dans son rythme endiablé tous les danseurs, et a dû le jouer deux fois.

Au début de son exposé, Mme Machuca de Garcia a rendu un vibrant hommage à la première dame d'Argentine, la présidente Peron, qui avec courage, intelligence et persévérance, lutte pour les droits de la femme dans son pays et s'efforce d'assurer à chacun une vie plus facile et un avenir sans soucis.

Après la conférence, le ministre d'Argentine, la conférencière et son mari, Mlle Quinche et le comité du Suffrage, furent reçus, au cours d'une charmante réception improvisée, dans la grande bibliothèque circulante de Mlle R. Courvoisier, rédactrice à *La Gazette de Lausanne*, qui a eu la bonne idée de recommander au groupe lausannois la causerie de Mme Machuca de Garcia.

S. B.

N. B. — Il va sans dire qu'en Suisse, la « carrière » est fermée aux femmes ; elles ne peuvent pas même être attachées sociales, bien que le travail social soit essentiellement du travail féminin. Mlle Quinche a rappelé que lorsqu'une juriste spécialement compétente posa sa candidature à un poste d'attaché social, on lui offrit un poste de dactylographe, si elle voulait bien passer un diplôme de dactylographe...

S. B.

## Une sculptrice

Les femmes sont rares qui se distinguent dans la sculpture, art difficile entre tous. Nous avons déjà parlé du grand talent et des succès de Mlle Marguerite-Anne de Blonay, une Vaudoise qui a fait sa carrière en France et qui est fixée à Rabat depuis 1934. Mlle de Blonay a exposé deux fois à Lausanne, où l'on a beaucoup apprécié ses œuvres, inspirées par le Maroc et la terre africaine.

Mlle de Blonay vient d'être nommée à l'unanimité membre correspondant étranger de l'Académie des sciences coloniales à Paris, pour la valeur ethnographique et artistique de la mission qu'elle vient d'accomplir au Cameroun et en Guinée.

Seule souvent, parfois accompagnée d'un mécanicien, Mlle de Blonay a fait un long voyage au centre de l'Afrique conduisant sa camionnette — une ambulance militaire française transformée — au cours de l'hiver 1947-1948 ; elle a rapporté de son voyage de délicieuses aquarelles, à la fois œuvres d'art et documents ethnographiques, types de griots, de danseurs, de danseuses, de guerriers, ainsi que des modelages qui lui ont permis d'exécuter de nombreuses sculptures récemment exposées à Rabat, à Lyon et à Paris.

Cette distinction accordée à une artiste vaudoise de grand talent récompense aussi une femme vaillante et courageuse, qui a donné de nombreuses preuves d'un cran peu ordinaire.

S. B.

## Union des Femmes (Genève)

Le 13 janvier, Mme Gustave Hentsch entraîna les membres de l'Union dans un voyage à travers la *Hollande 1948* et l'illusion était complète, puisqu'il s'agissait d'un film commenté où les paysages caractéristiques des Pays-Bas défilaient sous les yeux enchantés du public.

Séance beaucoup plus sévère le 24 janvier : aux dames de l'Union, s'étaient joints les membres de l'Association genevoise pour le Suffrage féminin, de l'Association genevoise des femmes universitaires et de « Pro Familia » pour écouter Me S. Ch. Horneffer parler de « *L'avocat devant la question du divorce* ». L'orateur cependant sut alléger son sujet de mainte anecdote, de maint épisode dramatique et apporter à un auditoire compact la sage expérience d'un homme droit et d'un cœur généreux.

A. W. G.